

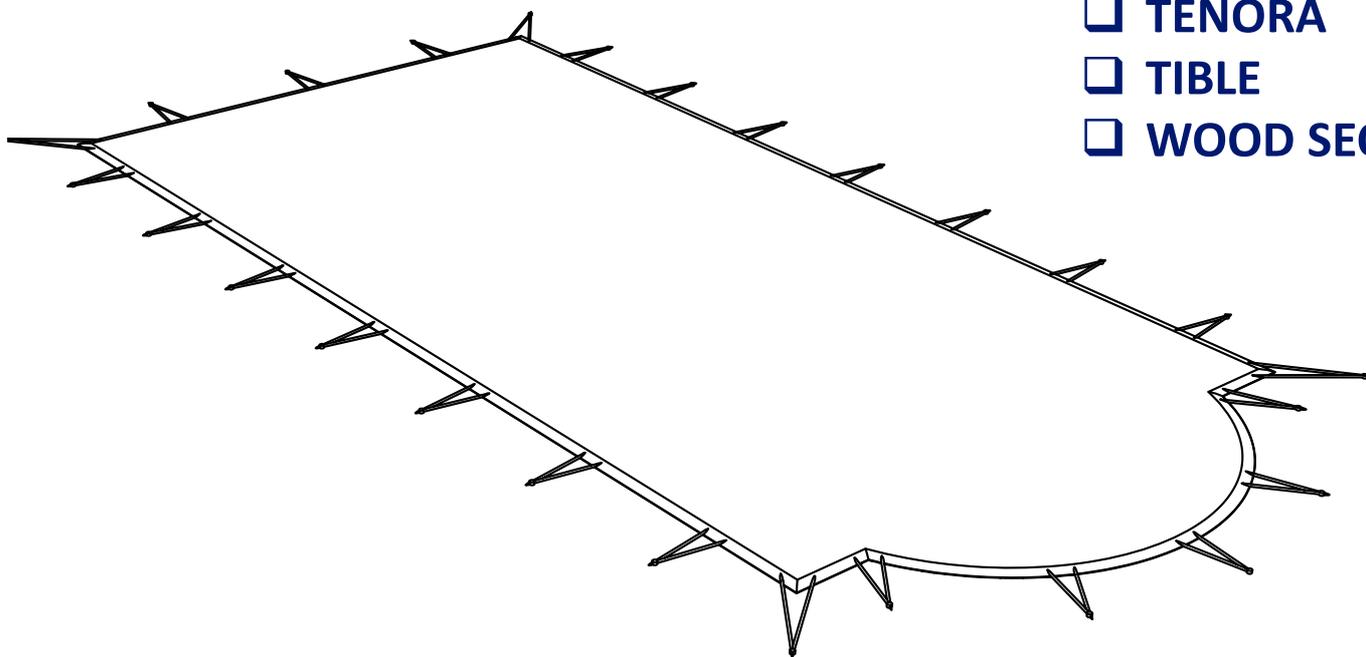
# NOTICE



INSTALLATION / UTILISATION / ENTRETIEN / MAINTENANCE / CONSEILS DE SÉCURITÉ

## COUVERTURE DE SÉCURITÉ D'HIVERNAGE

- INTERSUP LUXE
- INTERSUP TOP
- TENORA
- TIBLE
- WOOD SECURIT



# FLUIDRA

Fabrication conforme à la norme NF P 90-308

À lire attentivement et à conserver pour une utilisation ultérieure

**FLUIDRA INDUSTRY FRANCE**

105 Rue Henry Potez  
66000 Perpignan - FRANCE  
Tel : 04.68.61.75.30

Numéro de série

Indice de révision : 06-2021

900050

- Cette couverture de sécurité a été conçue afin d'empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans lorsqu'elle est déroulée et verrouillée.
- Les couvertures n'ont pas pour but de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La fabrication de cette couverture est conforme à la norme NF P 90-308, il est de la responsabilité de l'installateur de réaliser l'installation conformément à cette même norme.
- Ce manuel d'instruction est destiné à la personne chargée d'installer et de mettre en service la couverture de sécurité, puis doit être remis au propriétaire de la piscine.
- Période d'utilisation : toutes saisons (dépendant de la situation géographique de la piscine)
- Temps de manœuvre estimé moyen (bassin 8 x 4 m) en fermeture : 3 à 5 minutes
- Temps de manœuvre estimé moyen (bassin 8 x 4 m) en ouverture : 5 à 10 minutes
- Cette couverture a été fabriquée suivant une prise de mesures rigoureuse et reportée sur le bon de commandé délivré par Fluidra à l'installateur ou au revendeur.
- Il est de la responsabilité de l'installateur ou du revendeur :
  - de fournir un plan du bassin avec un relevé rigoureux des côtes prises tous les mètres dans la largeur et dans la longueur du bassin.
  - d'indiquer clairement toute configuration particulière (débordement, découpe en forme...) et de fournir des gabarits afin que la couverture soit correctement ajustée au bassin.

## LIVRAISON/DÉCHARGEMENT



- La présence de deux personnes et/ou d'un engin de manutention est nécessaire pour assurer un déchargement en toute sécurité.
- Il est fortement conseillé de vérifier le colis en présence de l'installateur/revendeur et si nécessaire notifier sur le bon de livraison des réserves précises et caractérisées.
- Nous ne pouvons être tenu pour responsable des pertes ou dommages dus au transport. Nos marchandises sont vendues au départ de Fluidra Industry France, et voyagent aux risques et péril du client (Article, 100 du code du commerce)

- 1 couverture
- 1 lot de ressorts/sandows
- 1 sachet comprenant le matériel d'accrochage suivant version.

### MODÈLES : INTERSUP LUXE / TIBLE

| Conforme à la norme NF P 90-308  |   |  | Non conforme  |
|--|---|--|---|
| Version B  | Version T   | Version D  | Version G   |
|  |  |  |  |

### MODÈLES : INTERSUP TOP / TENORA

| Conforme à la norme NF P 90-308  |   |   |  | Non conforme  |
|--|---|---|--|---|
| Version B  | Version T   | Version D   | Version SPPE   | Version G   |
|  |  |  |  |  |

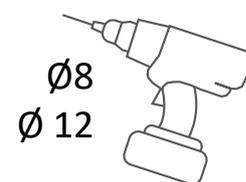
### MODÈLE : WOOD SECURIT



## NÉCESSAIRE POUR L'INSTALLATION

Version T, B & G (non conforme) :

- 1 perceuse à percussion + 1 foret Ø 8mm adapté à votre sol
- 1 mètre
- 2 personnes pour la manutention.



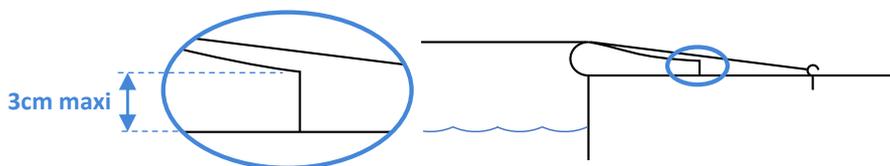
Version D & SPPE :

- 1 perceuse à percussion + 1 foret Ø 12mm adapté à votre sol
- 1 mètre
- 2 personnes pour la manutention .

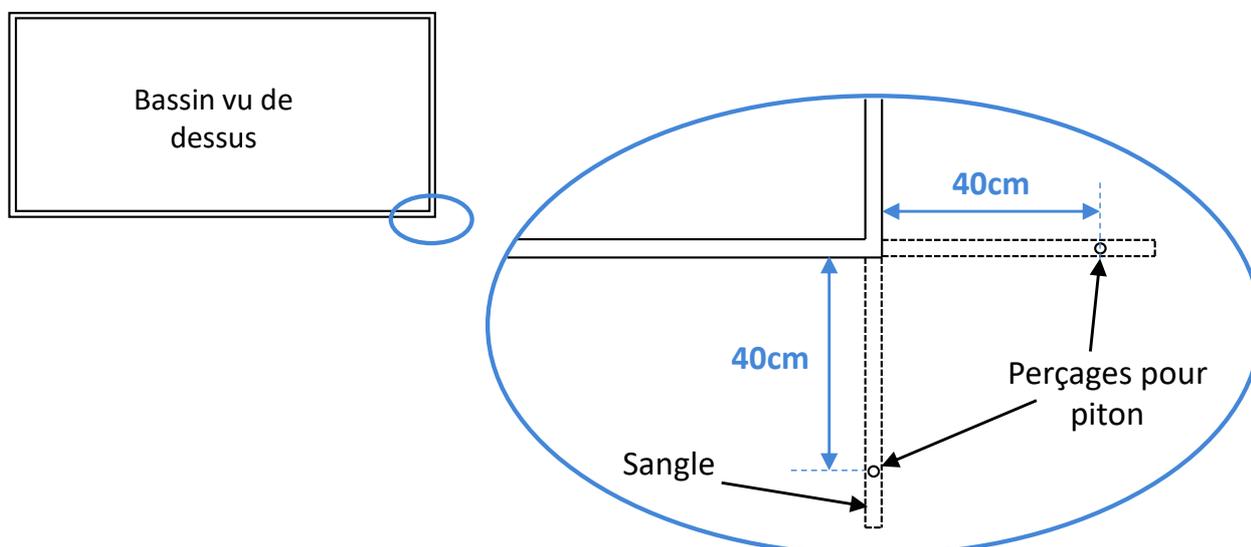


- **CETTE COUVERTURE EST FABRIQUEE SELON LA NORME NFP 90-308.**  
Cependant, pour qu'elle soit garantie de sécurité, il faut impérativement qu'elle respecte les conditions suivantes :
- Le débordement doit être au minimum de 35 cm sur toute la périphérie du bassin.
- La couverture ne devra subir aucune modification non validée par Fluidra, que ce soit au niveau des dimensions ou des fixations.
- Le remplacement des accessoires de fixation ne devra être effectué qu'avec des accessoires normalisés par Fluidra.
- Les pitons doivent être ancrés dans un sol résistant.

**IMPORTANT : Afin d'éviter une usure prématurée de la couverture, due à un frottement excessif contre les margelles, il est souhaitable d'observer les précautions suivantes : Les margelles ne doivent pas être plus hautes que 3cm.**



- 1 - Positionner votre couverture au milieu d'une des 2 largeurs de la piscine (pour les piscines avec 1'escalier sur une largeur, positionner la couverture à l'opposé de ce dernier).
- 2 - Déplier la couverture sur la largeur en lestant les deux angles, puis la déplier sur tout le bassin en équilibrant le débordement de chaque côté.
- 3 - Maintenir la couverture en positionnant des charges sur le pourtour de la couverture.
- 4 - Si la couverture est rectangulaire : Percer les 8 trous d'angles avec le foret adéquat suivant version profondeur 80mm à 40cm dans l'axe des sangles, mettre en place les pitons.



Si la couverture n'est pas rectangulaire passer à l'étape 7.

5 – Fixer la couverture aux 4 angles à l'aide des ressorts.

6 - Mise en place de la sangle et des ressorts :

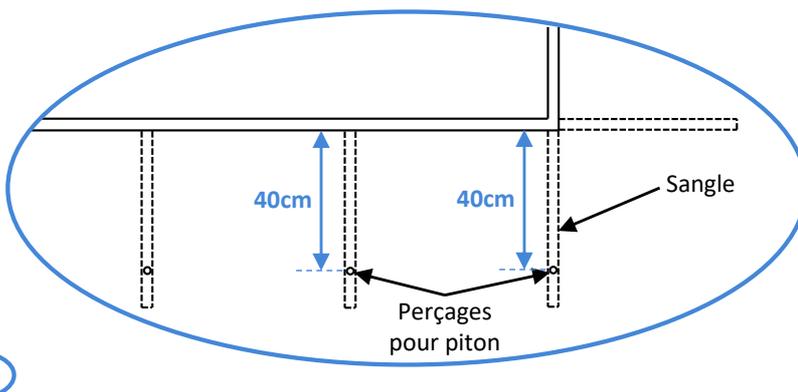
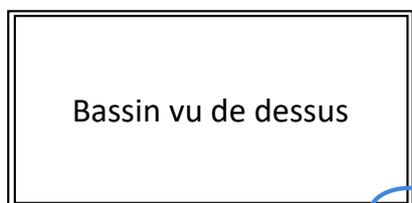
Passage de la sangle



Tension de la couverture



7 - Toujours à 40cm du bord de la couverture, percer les autres trous dans l'axe des sangles et faire le tour de la couverture.



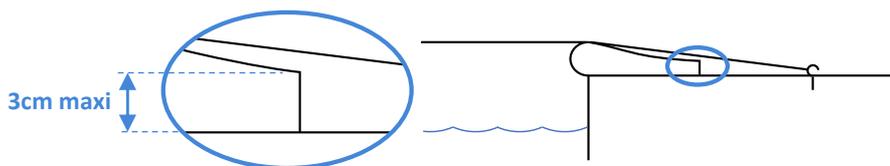
8 – Mettre en place tous les ressorts en équilibrant la tension de la couverture.

**Contrôler l'absence de baigneur ou corps étranger dans le bassin avant et pendant la mise en place de la couverture.**

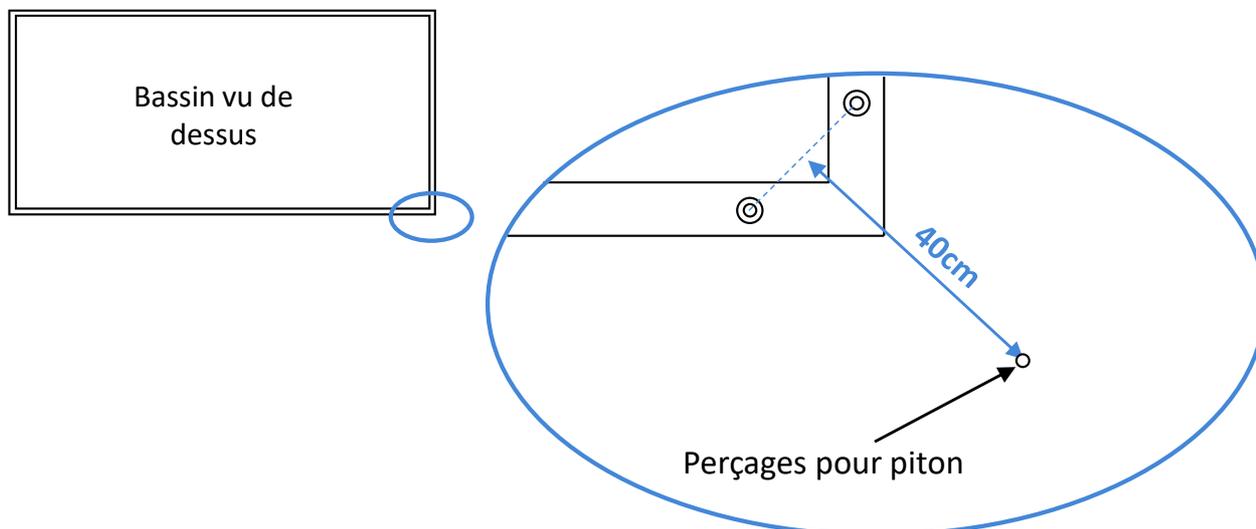


- **CETTE COUVERTURE EST FABRIQUEE SELON LA NORME NFP 90-308.**  
Cependant, pour qu'elle soit garantie de sécurité, il faut impérativement qu'elle respecte les conditions suivantes :
- Sur toute la périphérie du bassin, le débordement doit être au minimum de :
  - 35 cm pour modèle Intersup Top
  - 30 cm pour modèle Tenora.
- La couverture ne devra subir aucune modification non validée par Fluidra, que ce soit au niveau des dimensions ou des fixations.
- Le remplacement des accessoires de fixation ne devra être effectué qu'avec des accessoires normalisés par Fluidra.
- Les pitons doivent être ancrés dans un sol résistant.

**IMPORTANT : Afin d'éviter une usure prématurée de la couverture, due à un frottement excessif contre les margelles, il est souhaitable d'observer les précautions suivantes : Les margelles ne doivent pas être plus hautes que 3cm.**



- 1 - Positionner votre couverture au milieu d'une des 2 largeurs de la piscine (pour les piscines avec 1'escalier sur une largeur, positionner la couverture à l'opposé de ce dernier).
- 2 - Déplier la couverture sur la largeur en lestant les deux angles, puis la déplier sur tout le bassin en équilibrant le débordement de chaque côté.
- 3 - Maintenir la couverture en positionnant des charges sur le pourtour de la couverture.
- 4 - Si la couverture est rectangulaire : Percer les 8 trous d'angles avec le foret adéquat suivant version profondeur 80mm à 40cm dans l'axe des sangles, mettre en place les pitons.



Si la couverture n'est pas rectangulaire passer à l'étape 7.

5 – Fixer la couverture aux 4 angles à l'aide des sandows.

6 - Mise en place des sandows.

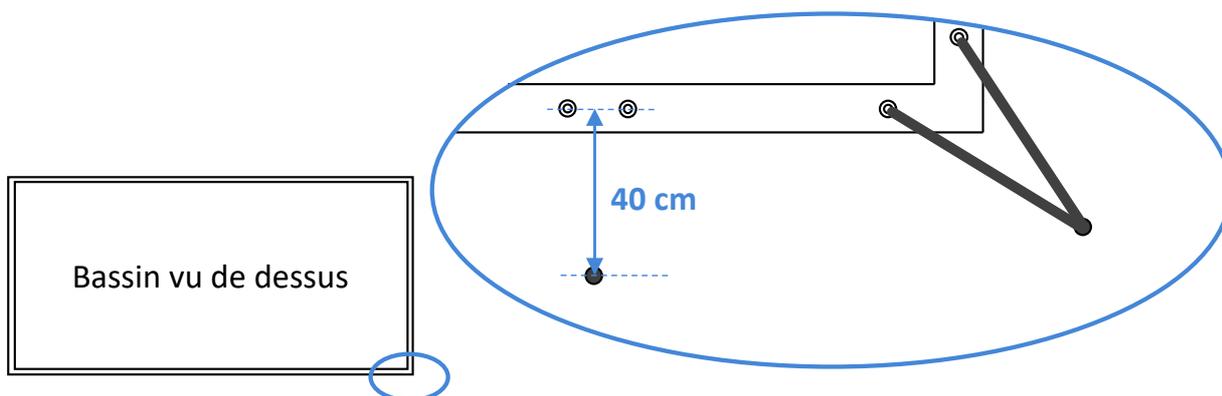
**1** Mettre en place en premier lieu les crochets dans les œillets.



**2** Positionner le piton dans le sandow et l'insérer dans le trou.



7 - Toujours à 40cm du bord de la couverture, percer les autres trous dans l'axe des sangles et faire le tour de la couverture.



8 – Mettre en place tous les sandows en équilibrant la tension de la couverture.



**Contrôler l'absence de baigneur ou corps étranger dans le bassin avant et pendant la mise en place de la couverture.**

- **CETTE COUVERTURE EST FABRIQUEE SELON LA NORME NFP 90-308.**  
Cependant, pour qu'elle soit garantie de sécurité, il faut impérativement qu'elle respecte les conditions suivantes :
- Le débordement doit être au minimum de 10 cm sur toute la périphérie du bassin.
- La couverture ne devra subir aucune modification non validée par Fluidra, que ce soit au niveau des dimensions ou des fixations.
- Le remplacement des accessoires de fixation ne devra être effectué qu'avec des accessoires normalisés par Fluidra.
- La piscine doit dépasser du sol au minimum de 50cm

**Piscine avec bloc de filtration, commencer à l'étape 1.**

**Piscine sans bloc de filtration, commencer à l'étape 2.**

**1 – Déplier la couverture, positionner la découpe sur le bloc.**



**2 – Dérouler la couverture en la centrant sur la piscine.**



**3 – Visser les crochets inox sur la paroi de la piscine, au milieu de chaque paire d'œillets et 40cm sous le bord extérieur de la couverture.**



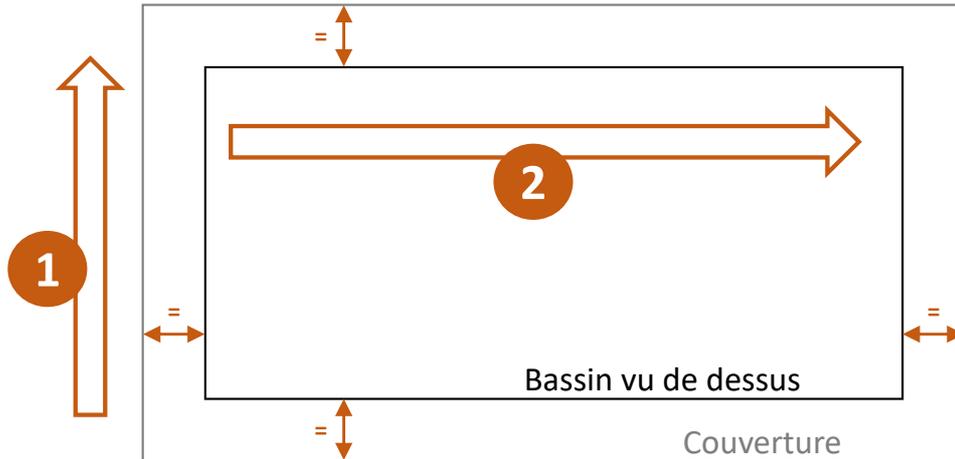
4 – Mettre les deux extrémités des sandows dans chaque paire d'œillets et fixer les sandows sur les crochets en commençant par les angles et en tendant bien la couverture.



5 – Finir l'installation de tous les sandows.



Déplier la couverture sur la largeur puis la déplier sur tout le bassin en équilibrant le débordement de chaque côté.



Commencer par fixer la couverture aux 4 angles à l'aide des ressorts/sandows.

## RESSORTS

Passage de la sangle



Tension de la couverture



## SANDOWS



## RANGEMENT

- 1 - Retirer tous les ressorts/sandows
- 2 - Replier la couverture et la stocker correctement.

**TOUJOURS GARDER LA VUE SUR LE BASSIN PENDANT LES OPERATIONS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE.**

- Pour des questions de sécurité et de pérennité de votre couverture il est impératif de veiller à ce que le niveau d'eau dans le bassin soit toujours à hauteur d'utilisation (2/3 de la hauteur des skimmers) afin de soulager la couverture en cas de surcharge, et ce toute l'année.
- Le nettoyage de la couverture doit être effectué par vos soins au minimum quatre fois par an à l'aide d'un produit nettoyant doux, non abrasif et surtout exempt de solvant. L'utilisation d'une éponge abrasive est interdite.
- En période de pluie, veiller à retirer les impuretés déposées sur la couverture.
- En cas de chute de neige, veiller au déneigement de la couverture.
- Veiller au minimum une fois par trimestre au parfait assemblage et à l'état de la couverture.
- L'ensemble des ressorts doit également faire l'objet d'un contrôle.
- Toujours vérifier que le niveau d'eau du bassin reste constant et conforme aux préconisations du fabricant.
- Tout élément anormalement usé doit être remplacé uniquement par du matériel fourni par nos soins.

## GARANTIES

- Garantie de 3 ans.
- Cette garantie ne couvre pas les tâches brunâtres isolées, ni la décoloration.
- Cette garantie ne couvre pas une usure anormale de la couverture suite à une installation incorrecte, une mauvaise utilisation ou un défaut d'entretien.
- Sont exclus également les dégâts occasionnés par la grêle, la neige ou la tempête et tout ce qui est dû à une utilisation non conforme de la couverture.



**LNE**

Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRES DE TRAPPES

29 avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex

Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

## ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-308 (mai 2004)

**Eléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif – Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage**

*Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-308 (May 2004) Standard*

*Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Safety covers and securing devices*

Type de couverture de sécurité : **Bâche d'hivernage**  
*Type of safety cover:*

Modèle : **INTERSUP TOP T**  
*Model*

Fabricant : **Société INTERPOOL**  
*Manufacturer:*  
661 rue J-B Biot – Espace Polygone  
BP 4110  
66000 PERPIGNAN

Demandeur de l'attestation : **Société INTERPOOL**  
*Applicant:*  
661 rue J-B Biot – Espace Polygone  
BP 4110  
66000 PERPIGNAN

Au vu du rapport d'examen sur dossier référencé **E101068/CQPE/11**, la couverture essayée est déclarée conforme aux exigences du document de référence.

*On the basis of the results contained in the report reference E101068 /CQPE/11, the safety cover tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.*



Trappes, le 30 juin 2005

**Le Chef de la Division**  
**Articles à usage Domestique ou de Loisir**  
*The Head of Domestic and Leisure Products Division*

**Bruno FAUVEL**

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

- Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référencé ci-dessus. "Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur, le demandeur étant seul responsable de la véracité des documents qu'il produit au LNE."
- Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
- La conformité à la norme référencée ci-dessus n'exonère pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

*This certificate is issued under the following conditions:*

- It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. "The LNE declines any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the veracity of the documents that he produces to the LNE."*
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.*
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.*
- Copies are available upon request by the applicant.*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00

Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244

Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP



# LNE

Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRES DE TRAPPES  
29, avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex  
Tél. : 01.30.69.10.00 - Fax : 01.30.69.12.34

## ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-308 (déc. 2006)  
Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel  
ou collectif – Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage

*Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-308 (December 2006)*  
*Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Safety covers and securing devices*

Type de couverture de sécurité : **Filet d'hivernage**  
*Type of safety cover*

Marque et modèle : **TENORA D**  
*Mark and model*

Largeur du bassin : maximum : **6,00 m**  
*Width of the basin*

Fabricant : **ECA INTERPOOL**  
*Manufacturer*  
Z.A.C de Torremila  
105, rue Henry Potez  
66000 PERPIGNAN

Demandeur de l'attestation : **ECA INTERPOOL**  
*Applicant*  
Z.A.C de Torremila  
105, rue Henry Potez  
66000 PERPIGNAN

Au vu du rapport d'examen sur dossier référencé **K020364/DE/21**, la couverture essayée est déclarée conforme aux exigences du document de référence.

*On the basis of the results contained in the report reference K020364/DE/21, the safety cover tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.*

Trappes, le 4 août 2009



Responsable du Département Comportement  
dynamique des produits et Validation sur site  
*Head of Dynamic Behaviour of Products and  
On-site Validation Department*

David MADASCHI

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

- Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référencé ci-dessus. "Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur, le demandeur étant seul responsable de la véracité des documents qu'il produit au LNE."
- Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
- La conformité à la norme référencée ci-dessus n'exonère pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

*This certificate is issued under the following conditions:*

- It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. "The LNE declines any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the veracity of the documents that he produces to the LNE."*
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.*
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.*
- Copies are available upon request by the applicant.*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244  
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRES DE TRAPPES  
29, avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex  
Tél. : 01.30.69.10.00 - Fax : 01.30.69.12.34

## ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-308 (déc. 2006)  
Eléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel  
ou collectif – Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage

*Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-308 (December 2006)*  
*Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Safety covers and securing devices*

Type de couverture de sécurité : **Filet d'hivernage**  
*Type of safety cover*

Marque et modèle : **TIBLE T**  
*Mark and model*

Largeur du bassin : maximum : **6,00 m**  
*Width of the basin*

Fabricant : **ECA INTERPOOL**  
*Manufacturer*  
Z.A.C de Torremila  
105, rue Henry Potez  
66000 PERPIGNAN

Demandeur de l'attestation : **ECA INTERPOOL**  
*Applicant*  
Z.A.C de Torremila  
105, rue Henry Potez  
66000 PERPIGNAN

Au vu du rapport d'examen sur dossier référencé **K020364/DE/30**, la couverture essayée est déclarée conforme aux exigences du document de référence.

*On the basis of the results contained in the report reference K020364/DE/30, the safety cover tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.*



Trappes, le 4 août 2009



Responsable du Département Comportement  
dynamique des produits et Validation sur site  
*Head of Dynamic Behaviour of Products and  
On-site Validation Department*

David MADASCHI

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

- Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référencé ci-dessus. "Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur, le demandeur étant seul responsable de la véracité des documents qu'il produit au LNE."
- Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
- La conformité à la norme référencée ci-dessus n'exonère pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

*This certificate is issued under the following conditions:*

- It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. "The LNE declines any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the veracity of the documents that he produces to the LNE."*
- It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.*
- The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.*
- Copies are available upon request by the applicant.*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244  
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882

## ATTESTATION DE CONFORMITE

aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-308 (mai 2004) et amendements A1, A2 et A3  
Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif – Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage

*Certificate of Conformity with the safety requirements of NF P 90-308 (May 2004) Standard and amendments A1, A2 and A3  
Protective elements for in-ground, barrier-free, private or collective use swimming pools – Safety covers and securing devices*

Type de couverture de sécurité : **Bâche d'hivernage pour piscine hors sol ou partiellement enterrée**  
*Type of safety cover:*

Marque et modèle : **WOOD SECURIT**  
*Mark and model:*

Fabricant : **INTERPOOL**  
*Manufacturer:*  
661, rue J-B Biot – Espace Polygone Nord  
BP 4110  
66000 PERPIGNAN

Demandeur de l'attestation : **INTERPOOL**  
*Applicant:*  
661, rue J-B Biot – Espace Polygone Nord  
BP 4110  
66000 PERPIGNAN

Au vu du rapport d'examen sur dossier référencé **F110905/CQPE/3**, la couverture essayée est déclarée conforme aux exigences du document de référence.

*On the basis of the results contained in the report reference F110905/CQPE/3, the safety cover tested is declared in conformity with the requirements of the above referenced document.*



Trappes, le 5 mai 2006



**Le Chef de la Division  
usage Domestique ou de Loisir**  
*Domestic and Leisure Products Division*

**Bruno FAUVEL**

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

1. Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés ou pour les informations qui sont consignés dans le rapport référencé ci-dessus. "Le LNE décline toute responsabilité en cas de non-conformité d'un des éléments de l'article essayé pour lequel le demandeur a fourni au LNE un certificat ou une garantie de la conformité aux normes en vigueur, le demandeur étant seul responsable de la véracité des documents qu'il produit au LNE."
2. Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par le LNE.
3. La conformité à la norme référencée ci-dessus n'exonère pas de la conformité à la réglementation en vigueur.
4. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

*This certificate is issued under the following conditions:*

1. It applies only to the tested item and to the tests or information specified in the report referenced above. "The LNE declines any responsibility in the event of non conformity for one of the elements of the article tested for which the applicant provided to the LNE a certificate or a guarantee of the compliance with the standards in force, the applicant being the only person responsible of the veracity of the documents that he produces to the LNE."
2. It does not imply that LNE has performed any surveillance or control of its manufacture.
3. The conformity to the above referenced standard does not exempt from the conformity to the regulation in force.
4. Copies are available upon request by the applicant.

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

# CONSEILS DE SÉCURITÉ

## CONSEILS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

### AVERTISSEMENT :

La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

Apprenez les gestes qui sauvent.

Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours

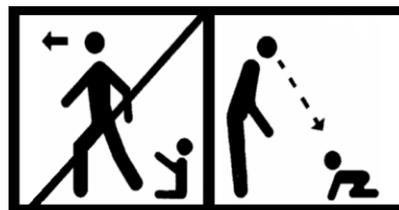


POMPIERS: 18 pour la France / 112 sur Téléphone portable

SAMU: 15 Pour la France

CENTRE ANTI-POISON le plus proche

**La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.**



## CONSEILS DE SÉCURITÉ PROPRES AUX COUVERTURES

### AVERTISSEMENT :

Attention, la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.

- Cette couverture ne substitue pas au bon sens, ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La couverture doit être systématiquement installée en position fermée, en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Seul un adulte responsable doit effectuer les manœuvres d'ouverture et de fermeture de la couverture.
- Contrôler l'absence de baigneur ou corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manœuvre de la couverture.
- Ranger les outils nécessaires pour actionner les couvertures hors de portée des enfants
- La mise en place de la couverture ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin, prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin jusqu'à la réparation de la couverture.
- Respecter les hauteurs d'eau préconisées.

---

# FLUIDRA

NOTICE ORIGINALE. NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE MODIFIER TOTALEMENT OU EN PARTIE LES CARACTERISTIQUES DE NOS ARTICLES OU LE CONTENU DE CE DOCUMENT SANS PREAVIS.